

La Mairie ne reçoit plus de public depuis le 16 mars 2020.

Pour l'état civil de nécessité (actes de naissance, de reconnaissance, d'enfant sans vie et de décès) une permanence sera assurée en contactant Monsieur le Maire.

Pour toute autre demande, merci d'adresser un courrier ou un mail à  
[mairiedegabaston@gmail.com](mailto:mairiedegabaston@gmail.com)

Elle sera traitée dès que possible.

**En cas d'urgence et seulement en cas d'urgence,  
vous pouvez contacter Monsieur le Maire au 06.08.06.03.30.**